



## Compte-rendu GT audio-conférence du Vendredi 15 Mai 2020

Ce GT faisait suite au CTSD -Occitanie tenu le 06 mai 2020, souhaité par le DI pour un point d'information sur la mise en place du PRA .

Pour cela, Le Directeur Interrégional, était assisté des 3 Directeurs Régionaux, du RI, des responsables du PLI, et de la RH .

### Concernant l'activité dans les Services

#### Sur la position des agents :

Le DI rappelle encore une fois que **la priorité est bien au télétravail** compte tenu de la situation d'État d'urgence sanitaire. Le retour à une situation normale dans les services n'est pas à envisager pour l'instant.

IL n'est pas en mesure de nous donner un calendrier de reprise puisque celle-ci est conditionnée par la reprise de l'activité économique et sous-tendue par les mesures sanitaires nationales.

Les plans de charge tirés par les chefs de service doivent bien intégrer ces paramètres.

#### Sur les différentes DR :

##### **DR de Toulouse :**

L'activité est guidée par l'environnement économique.

Pour les bureaux, la consigne est à une reprise progressive à compter du 18 mai 2020, avec une moyenne de 2 agents dont un encadrant.

Pour le CE de Blagnac, compte tenu de la mission de veille difficilement réalisable en télétravail, il a été convenu d'un présentiel de 10 à 12 agents répartis sur les 3 étages pour respecter les mesures barrières.

Pour les unités Su, il est prévu 1 service par jour de 4 agents, le but étant de reprendre position sur les trafics poids lourds et autres flux atypiques.

La BSE de Blagnac fonctionne selon le mode de 3 services, chacun de 2 agents depuis le 17/03.

La paralysie du trafic aérien conduit à une réflexion sur le redéploiement des escouades avec une association de l'encadrement et des personnels.

##### **DR de Perpignan :**

la reprise de l'activité des unités est très progressive en raison de l'activité observée en Espagne.

La frontière andorrane demeure fermée compte tenu de la décision du gouvernement de procéder à un nouveau test général de la population en raison des résultats non satisfaisants obtenus. Cela devrait perdurer au mois sur les quinze prochains jours. La situation demeure donc inchangée pour la cerdagne.

Pour les unités de la plaine, c'est bien 2 services par jour compte tenu du risque et de l'enjeu lcf que représente la frontière espagnole (stupéfiants et tabac, MOD).

Le DR s'engage à recontacter Vinci au sujet du point d'eau au Perthus.

Les services op/co ont été dimensionnés à 4 agents sauf Port la Nouvelle avec 1 seul agent.

**Tous les Directeurs et le DI réaffirment que les vacances doivent être proportionnées à l'enjeu LCF dans le strict respect des conditions de sécurité sanitaire, notamment en évitant les chevauchement de service.**

A ce titre, la possibilité de longues durées à partir du mois de juin est évoquée pour les unités SU de la DR de Perpignan.

**La mise en place du PRA se traduit par un redéploiement des activités des unités Su telles que MMA BSE selon des services de 2 fois 10 agents :** contrôle à la circulation, contrôle du frêt express. Pour cela, une formation a été organisée avec le moniteur sécu et l'officier de tir.

Les contraintes de la cote de service ne permettent pas des services mixtes avec les autres unités ; Le service est amené à intervenir seul, en autonome ou en collaboration.

**Le contrôle du frêt express n'est pas envisageable pour la BSE de Blagnac compte tenu des insuffisances en matière de sécurité sanitaire,** la piste de contrôles routiers en autonome ou coordonnés avec les autres unités de la circonscription est privilégié, sous couvert d'une formation des personnels si nécessaire.

Il n'est pas envisagé d'associer les agents aux contrôles ex-ante ou ex-post 1 du CE de Blagnac compte tenu de la technicité exigée.

#### **Concernant la gestion des EPI**

La gestion des EPI étant en variation constante, selon les différents besoins des services, s'est organisée de fait ainsi :

Sa volatilité ne permet pas de nous produire un état de stocks journaliers mais le DI s'engage à nous communiquer un tableau de suivi pour le prochain gt.

**Sur la Dr de Toulouse,** les stocks font l'objet d'un suivi par les services de la DR. Les bureaux fermés sont en cours d'approvisionnement.

Les services de la Préfecture ayant imposé un suivi hebdomadaire de consommation des masques, ce modèle de supervision a été étendu à l'ensemble des EPI.

**Sur la DR de Montpellier,** le suivi se fait au niveau des divisions, les chefs de service ayant la responsabilité d'alerter l'échelon supérieur sur leur nécessité d'approvisionnement.

Un focus est donné sur la difficulté en approvisionnement en gants compte tenu de la tension des livraisons, ainsi que des lingettes désinfectantes.

**Sur la DR de Perpignan,** l'Assistant de Prévention est en charge de cette gestion, les services devant exprimer leurs besoins . Aucune crainte de rupture de stock en masque n'est à craindre selon les mots du DR.

Concernant la demande de housse auto notamment en cas de prise en charge d'un prévenu, le DI n'est pas favorable à l'achat de ces équipements et se justifie par l'absence de recommandation en la matière. Il souhaite une doctrine d'emploi nationale dans un souci de cohérence nous a t-il déclaré. Il nous fait part de son souhait que cette demande fasse l'objet d'une remontée auprès de la DG pour validation.

## Concernant la gestion RH

RH1 a été saisie pour une conduite à tenir concernant la gestion des certificats médicaux pour les agents en situation de fragilité, soumis à la clause de confidentialité et de secret médical, puisque le médecin de prévention au moins sur la DR de Montpellier s'est déclarée dans l'impossibilité d'apprécier les situations familiales et renvoie les collègues sur le médecin traitant.  
Nous vous informerons dès que la réponse de la DG nous sera connue.

Les ASA pour garde d'enfant sont autorisées sans la production d'un certificat jusqu'à la fin du mois de mai. Au-delà, il sera possible de poser des CA.

Les enfants de douaniers seraient prioritaires comme ceux des forces de l'ordre pour leur admission en école, pour autant que celles-ci ré-ouvrent leurs portes, ce qui n'est pas manifestement pas le cas dans toutes les communes.

Les agents pourront prendre leurs congés durant la période estivale sous réserve des nécessités de service habituelles.

**Sur l'application de l'ordonnance et le retrait de CA** : Cette question est à l'étude sur le bureau du DI et des DR pour une future déclinaison commune par les chefs de service.

La notification individuelle sera génératrice d'une surcharge de travail pour les encadrements puisque la date butoir est bien fixée au 31/05. Nous attendons sa mise en place.

Il est rappelé que ne seront pas imputés : l'activité en présentiel ou en télétravail, ni l'alternance MDC/PA.

Seules sont concernées les gardes d'enfant et les ASA relative à la fragilité avec une proratisation.

Enfin, est annoncé la parution du calendrier des prochains concours. A ce titre un stagiaire, admissible pourra passer ses épreuves d'Oral par visio dès le 27/05.

Muriel CABELLO

Othilie BOULIN